

COMMUNIQUÉ DE PRESSE, AIDES ET SUBVENTIONS — PATRICK SEPTIERS : «
LA REVALORISATION DE LA PRIME DE FEU DES
SAPEURS-POMPIERS NE DOIT PAS ÊTRE PORTÉE
UNIQUEMENT PAR LES COLLECTIVITÉS LOCALES »

1 DOCUMENT - Publié le 30 janvier 2020



cp-prime-de-feu-des-sapeurs-pompiers-declaration-p-septiers-30012020.pdf

PDF-273.81 Ko

TÉLÉCHARGEMENT

Au bout de longs mois de revendications, les sapeurs-pompiers professionnels viennent d'obtenir de la part du ministère de l'Intérieur une revalorisation de l'indemnité de feu à hauteur de 25 %.

« Je me félicite de cette augmentation qui traduit une reconnaissance de la dangerosité du métier de sapeur-pompier », a déclaré Patrick Septiers, Président du Département de Seine-et-Marne. « Mais cette augmentation, qui représente près de 2,5 millions d'euros pour la Seine-et-Marne, sera entièrement supportée par les collectivités locales, en particulier les Départements qui financent plus de la moitié du budget des services d'incendie et de secours, et plus des trois quarts en ce qui nous concerne ». Le Département de Seine-et-Marne finance en effet 85 % du budget du SDIS.

Pour Patrick Septiers, « demander aux collectivités d'assumer les conséquences financières d'une décision prise sans qu'elles aient eu leur mot à dire est proprement inacceptable. Toute revalorisation décidée unilatéralement par le gouvernement doit s'accompagner de moyens suffisants pour la mettre en œuvre. Je m'associe à mes collègues présidents de Départements et de conseils d'administration de SDIS pour demander au ministère de l'Intérieur de régler cette question rapidement par le biais des arbitrages nécessaires. »

Enfin, le Président du Département a tenu à rappeler qu'« en Seine-et-Marne, conscient des difficultés auxquelles sont confrontées les sapeurs-pompiers, le Département a déjà consenti des efforts financiers conséquents, avec l'affectation complémentaire d'un million d'euros sur le budget 2020 du SDIS, tout cela dans un contexte budgétaire extrêmement contraint par la limitation des dépenses imposée par l'Etat au titre du Pacte financier. Nous réfléchissons également à la mise en place d'un plan d'action visant à adapter les moyens et les effectifs en fonction des territoires seine-et-marnais, des risques qu'ils supportent et de la capacité des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires à y intervenir. »

Contact presse :

➤ **Guillaume Tallon** – 01 64 14 70 85/ 06 79 38 52 96 / guillaume.tallon@departement77.fr